

Séance du 27 mars 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 27 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la mairie d'ANTIGNY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Vincent LAUER, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
12	9	11
		Pour : 11
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

M. CERISIER Vincent, M. CHABAUTY Alexandre, Mme CHARTRIN Noémie 3ème Adjointe, M. CHASSAT Alexandre, M. LAUER Vincent Maire, M. LEFOULON Christophe 1er Adjoint, M. SOYER Thierry, Mme TESSIER Sylviane, Mme THEUTTHOUNE Gisèle 2ème Adjointe

Procuration(s) :

M. THABUTEAU Aurélien donne pouvoir à Mme CHARTRIN Noémie 3ème Adjointe, Mme FAUTREL-BEAUR Emmanuelle donne pouvoir à M. CERISIER Vincent

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

Mme DHYEVRE Caroline, Mme FAUTREL-BEAUR Emmanuelle, M. THABUTEAU Aurélien

Date de la convocation
20 mars 2024
Date d'affichage
20 mars 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 28 mars 2024 (Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :** Mme CHARTRIN Noémie 3ème Adjointe

28 mars 2024
et publication du
28 mars 2024

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Vincent LAUER, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 le 27 mars 2024.

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de :	129 777,83
- un excédent reporté de :	291 847,55
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	421 625,38
- un déficit d'investissement de :	23 156,84
- un déficit des restes à réaliser de :	47 349,52
Soit un besoin de financement de :	70 506,36
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	421 625,38
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	70 506,36
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	351 119,02
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	23 156,84

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

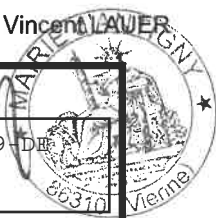
Ont signé Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANTIGNY

le(s) secrétaire(s) de séance

Maire Vincent LAUER



AR Prefecture

086-218600062-20240404-27032024_19-DE
Reçu le 04/04/2024